



COMITÉ ANIMER ET SOUTENIR LA COMMUNAUTÉ

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION TENUE LE 24 MAI 2022 EN MODE HYBRIDE (SALLE PUBLIQUE DE L'HÔTEL DE VILLE ET VISIOCONFÉRENCE)

Présences :

Mme Pascale Alberne-Lahaie, conseillère municipale
Mme Maryse Bellemare, conseillère municipale
Mme Francine Boivin, citoyenne
Mme Janick Lefebvre, citoyenne
M. René Martin, conseiller municipal et vice-président du Comité
M. Luc Tremblay, conseiller municipal et président du Comité

M. Éric Angers, directeur – Gestion des eaux et des immeubles (8 h 34 à 9 h)
Mme Véronique Angers, conseillère en saines habitudes de vie et réussite éducative
(9 h 01 à 9 h 35)
Mme Geneviève Auclair, conseillère municipale (8 h 53 à 11 h 03)
Mme Karine Bertrand, coordonnatrice – Développement (arrivée : 11 h 10)
M. Dany Carpentier, conseiller municipal (8 h 33 à 10 h 30)
M. Philippe Champagne, chef de service – Sport, événements et plein air (10 h 02
à 10 h 12)
Mme France Cinq-Mars, directrice générale (8 h 39 à 9 h 44)
Mme Sophie Desfossés, directrice – Culture, loisirs et vie communautaire
M. Richard W. Dober, conseiller municipal
M. Robert Dussault, directeur général adjoint – Planification
M. Steven Hill Paquin, coordonnateur – Participation publique (10 h 12 à 10 h 59)
M. Marc-André Hould, attaché politique (arrivée : 8 h 33)
Mme Carine Houle, secrétaire administrative aux commissions et comités
Mme Nancy Kukovica, chef de division – Culture et bibliothèques (9 h 35 à
10 h 01)
M. Alain Lafontaine, conseiller municipal (arrivée : 10 h 37)
M. Jean Lamarche, maire (8 h 35 à 10 h 35)
Mme Marie-Ève Leblond, coordonnatrice principale – Culture et bibliothèques
(9 h 35 à 10 h 01)
Mme Marianne Méthot, directrice de cabinet – Cabinet du maire (arrivée : 8 h 45)
M. Pierre Montreuil, conseiller municipal (8 h 55 à 10 h 20; retour : 10 h 45 à
10 h 53; 11 h 14)
Mme Cindy Moreau, chef de service – Loisirs et vie communautaire (9 h à 9 h 35)
M^e Annie Pagé, directrice générale adjointe – Proximité
Mme Élise Laurence Pauzé-Guay, coordonnatrice – Développement social (9 h à
9 h 35)
Mme Nicole Raynié Basanes, attachée politique
Mme Cynthia Simard, directrice – Communications et participation citoyenne

Il est important de préciser que ce comité joue un rôle uniquement consultatif et que les recommandations formulées au présent procès-verbal devront être soumises au Comité exécutif ou au Conseil municipal pour décisions ultérieures.

1. **Ouverture de la réunion**

L'ouverture de la réunion est faite par M. Luc Tremblay, président du Comité, à 8 h 31. Après vérification et constatation du quorum, la réunion peut débiter.

2. **Consentement à l'enregistrement de la réunion**

M. Luc Tremblay demande aux membres du Comité s'ils consentent à l'enregistrement de la réunion. Tous les membres consentent à l'enregistrement de la réunion.

3. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Mme Sophie Desfossés demande que le sujet « Demande du Rendez-vous des coureurs des bois » soit ajouté au point « Affaires diverses ». L'ordre du jour modifié est adopté à l'unanimité.

4. **Adoption du procès-verbal de la réunion du 10 mai 2022**

Le président s'informe auprès des membres qui étaient présents à la réunion du Comité du 10 mai 2022 s'il y a des modifications à apporter au procès-verbal. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

5. **Adoption du procès-verbal de la réunion de la Table de travail sur le développement social du 21 avril 2022**

Le président s'informe auprès des membres s'ils ont pris connaissance du procès-verbal de la Table sur le développement social qui avait été déposé sur le site SharePoint du Comité. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

6. **Agrandissement intérieur de l'Amphithéâtre Cogeco avec ajout d'espaces de bureau**

M. Éric Angers présente la demande de l'Amphithéâtre Cogeco, un agrandissement intérieur afin d'ajouter des espaces de bureau et souhaite obtenir l'orientation du Conseil à ce sujet. En raison de l'augmentation du nombre d'employées et employés depuis l'ouverture de l'Amphithéâtre, de l'impossibilité d'ajouter des bureaux sans nuire à son fonctionnement et de la possibilité peu viable en période estivale du télétravail, il devient nécessaire d'agrandir par l'intérieur et d'ajouter une plateforme au-dessus du foyer, ce qui va grandement diminuer l'effet « wow » du hall d'entrée et diminuer la lumière naturelle. Un estimé P a été réalisé; les coûts de l'agrandissement sont évalués à 610 000 \$ plus 25 % en raison de la hausse des coûts liée à la COVID, donc un coût d'environ 800 000 \$. Lors de discussions avec M. Steve Dubé, il a été question de partage de coûts entre la

Ville et l'Amphithéâtre, mais rien n'a encore été décidé. Le projet a été présenté sommairement au Comité de contrôle opérationnel (CCO) qui a demandé que le projet soit discuté en comité afin d'obtenir l'orientation du Conseil. M. Angers discute avec les membres du Comité et répond à leurs questions, notamment au sujet d'une collaboration avec les tours à condo situées tout près de l'Amphithéâtre, des types d'emplois qui profiteraient de l'agrandissement et du nombre de bureaux construits. Les membres du Comité ne sont pas prêts à aller de l'avant avec un agrandissement aussi coûteux dans le contexte budgétaire actuel et demandent que des plans B et C soient envisagés. Ils sont toutefois prêts à se pencher à nouveau sur le dossier si aucune autre option n'était envisageable. Ils demandent aussi qu'un mode de financement de l'éventuel agrandissement soit aussi présenté.

Recommandation :

Après discussions et délibérations, au cours desquelles les membres du Comité ont pu s'exprimer, le président recommande de ne pas financer l'agrandissement intérieur de l'Amphithéâtre Cogeco pour y installer des espaces de bureau. Approuvé à l'unanimité.

7. Proposition d'une nouvelle conception de rédaction de plan d'action en développement social

Mme Sophie Desfossés informe les membres du Comité que la présentation mènera à trois recommandations pour le Conseil en vue d'assurer une cohérence et la continuité dans les orientations et les décisions susceptibles d'avoir des répercussions sur les différentes clientèles (familles, jeunesse, aînées et aînés et personnes handicapées).

Mme Élise Laurence Puzé-Guay explique aux membres du Comité que le développement social fait partie intégrante de la vision stratégique 2030 de la Ville et présente l'organigramme des différentes politiques. Elle précise que différentes lois encadrent la liberté d'agir des municipalités sur les plans sociaux et humains et que la transversalité des enjeux devient, par conséquent, importante. Elle résume ensuite la démarche qui a débuté en 2016 par l'adoption de la politique en développement social jusqu'à l'adoption, à l'hiver 2023, du plan d'action intégré en développement social (2023-2025). Mme Puzé-Guay propose alors d'intégrer toutes les clientèles au plan d'action en développement social et justifie cette façon de faire en présentant différents arguments, notamment le travail de façon transversale, la cohérence et la continuité dans les orientations et décisions par rapport aux clientèles ainsi que le suivi plus efficace et la gestion des actions pour agir avec plus d'impact. Mme Puzé-Guay répond ensuite aux questions des membres du Comité au sujet des outils d'évaluation des mesures, d'une analyse différenciée des clientèles selon les sexes ainsi que de l'intersexualité.

Mme Véronique Angers informe les membres du Comité que la certification Municipalité amie des aînés (MADA), obtenue en juin 2020, doit être renouvelée. Elle explique les raisons qui justifient cette demande (par exemple, arrimage au réseau des dix grandes villes), les avantages pour les citoyennes et citoyens (par exemple, développer une culture d'inclusion sociale, adapter les politiques, les services et les structures, etc.) ainsi que les obligations liées à cette démarche (par exemple, mettre sur pied un comité de pilotage, déposer le bilan 2019-2022, effectuer un

diagnostic du milieu, etc.). Mme Angers répond ensuite aux questions des membres du Comité au sujet de la participation des aînées et aînés au plan d'action, de points concrets sur lesquels la Ville doit se pencher et de la vision Ville par rapport aux actions.

Mme Pauzé-Guay reprend la parole et explique que même si la Ville a eu des occasions pour entamer un dialogue avec ses citoyennes et citoyens, l'équipe du Développement social ressent le besoin d'agir de façon plus concrète afin de se constituer une base de connaissances sur chacune des clientèles. Elle demande la possibilité de consulter les quatre principales clientèles (familles, jeunesse, aînées et aînés et personnes handicapées) cet automne en travaillant avec la Direction des communications et de la participation citoyenne. Elle répond ensuite à une question au sujet du processus de recrutement des personnes qui participeront à ces consultations.

Recommandation :

Après discussions et délibérations, au cours desquelles les membres du Comité ont pu s'exprimer, le président recommande au Conseil d'aborder les clientèles dans un plan d'action transversal intégré en développement social, d'autoriser une demande de résolution au Conseil pour la nouvelle certification MADA 2023-2025 et d'autoriser une demande à la Direction des communications et de la participation citoyenne afin de mener quatre processus de consultation. Approuvé à l'unanimité.

8. Validation des engagements qui feront partie du premier plan d'action découlant de la Politique culturelle adoptée en 2021

Mme Nancy Kukovica informe les membres du Comité que la Politique culturelle, qui avait dix ans, a été remplacée l'année dernière, ce qui a permis de revoir les priorités et de s'adapter à différents changements (milieu culturel, population, etc.). Elle explique comment s'est élaborée cette nouvelle politique afin de mieux comprendre le plan d'action 2022-2024 qui en découle. Mme Marie-Ève Leblond présente la démarche de mise à jour de la Politique (comité interne, comité externe ad hoc, critères, ainsi que ses cinq objectifs transversaux, ses six orientations et ses dix-neuf engagements). Puisque le travail qui découlera du plan d'action est ambitieux, il est nécessaire de séquencer les engagements dans le premier plan d'action. Mme Kukovica présente ensuite les six orientations de la Politique et les engagements qui y sont liés tout en soulignant ceux qui pourraient faire partie du premier plan d'action. Mmes Kukovica et Leblond répondent ensuite aux questions des membres du Comité, notamment sur la planification avec la Direction de l'aménagement afin d'accueillir la culture dans les lieux publics, la possibilité d'intégrer la culture dans les parcs et non pas uniquement dans les bâtiments, la philanthropie et la présence d'activités culturelles dans toute la Ville, y compris les périphéries.

Recommandation :

Après discussions et délibérations, au cours desquelles les membres du Comité ont pu s'exprimer, le président recommande au Conseil d'approuver la priorisation des engagements de la politique culturelle pour l'élaboration du plan d'action 2022-2024. Approuvé à l'unanimité.

9. **Réalisation d'un cadre stratégique de développement des Terrasses du fleuve**

Mme Maryse Bellemare demande au Comité d'autoriser la mise en place d'une stratégie de développement et de continuité du parc des Terrasses du fleuve et de l'aire écologique des Bateliers. Mme Sophie Desfossés ajoute que ce cadre stratégique permettrait de définir les attentes du Conseil en vue de l'exploitation de ce site afin que la Direction de la culture, des loisirs et de la vie communautaire puisse développer le site et étaler ce développement dans le temps et y rattacher du financement. Les membres du Comité discutent de la possibilité de faire ce genre d'exercice pour tous les grands parcs de la Ville pour ne pas privilégier un parc en particulier. Mme Desfossés rappelle qu'il existe un plan directeur pour le développement de l'ensemble des parcs de la Ville, mais qui a besoin d'une révision. Cependant, il y a une certaine pression dans différents secteurs qui exige la préparation d'un cadre stratégique. Elle propose de faire une réflexion à l'automne sur les cadres stratégiques à élaborer pour la prochaine séquence de développement des parcs.

Recommandation :

Après discussions et délibérations, au cours desquelles les membres du Comité ont pu s'exprimer, le président recommande d'aller de l'avant avec la préparation d'un cadre stratégique pour le développement du parc des Terrasses du fleuve et l'aire écologique des Bateliers et de mener une réflexion plus large sur les grands parcs de la Ville. Approuvé à l'unanimité.

10. **Budget participatif 2023 – Modification du guide de participation et d'évaluation des projets**

Mme Cynthia Simard rappelle aux membres du Comité que le premier budget participatif a vu le jour en 2020. Elle explique le budget octroyé, la séquence des étapes et la participation. Elle ajoute que la coordination de ce dossier demande à l'équipe de la Participation citoyenne près de 200 heures de travail chaque année, sans compter le temps mis par les autres directions de la Ville dans la réalisation des projets. Elle dresse différents constats et propose deux solutions permettant de revisiter le budget participatif à compter de l'édition 2023 : option n° 1, conserver la forme actuelle du budget participatif en y apportant des ajustements et option n° 2, proposer une nouvelle formule, basée sur la vision et les orientations de la Ville. Elle présente ensuite les avantages de l'option n° 2, dont une équité entre les secteurs et une vision à long terme. Mme Simard et M. Steven Hill Paquin discutent ensuite avec les membres du Comité et répondent à leurs questions au sujet d'une éventuelle option n° 3 (jumelage du budget collaboratif des membres du Conseil avec le budget participatif), de l'implication des citoyennes et citoyens dans l'option n° 2, de la complexité du processus de l'option n° 1, du nombre de votes récoltés lors des deux premières éditions et de la possibilité pour les organismes de déposer des projets à petit budget.

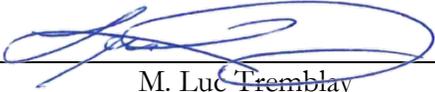
Recommandation :

Après discussions et délibérations, au cours desquelles les membres du Comité ont pu s'exprimer, le président recommande d'aller de l'avant avec l'option n° 2 (nouvelle formule basée sur la vision et les orientations de la Ville) pour le budget participatif 2023. Approuvé à l'unanimité.

[...]

Levée de la réunion

Il est 11 h 18 et tous les points à l'ordre du jour ont été discutés. La réunion est levée.



M. Luc Tremblay
Président du Comité et conseiller
municipal



Mme Carine Houle
Secrétaire administrative aux commissions
et comités